

Persée

<http://www.persee.fr>

Ledermann (Sully) - Alcool, alcoolisme, alcoolisation. Données scientifiques de caractère physiologique, économique et social.

Meynaud Jean

Revue économique, Année 1957, Volume 8, Numéro 5
p. 912 - 914

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

« Expliquez-moi pourquoi, écrit J. R., parmi les femmes de ménage déclarées (à la Sécurité sociale), il y en a tellement qui font deux heures par jour et pas plus, sinon par le fait que le patron qui veut être couvert ne saurait résister au fait que c'est la limite pour ne pas perdre les allocations ? »

Quant à la déclaration fiscale, bien qu'elle soit effectuée par le patron, cela ne saurait garantir son exactitude. Sans doute l'employeur a-t-il intérêt à déclarer le bénéfice le plus faible possible en « forçant » au maximum sur ses charges en main-d'œuvre. « Mais la rubrique importe peu, de sorte que le contrôleur trouvera des sommes encaissées par des salariés, aussi bien à « frais généraux », à « œuvres sociales », qu'à « salaires », parfois à « frais de bureau » ou à « matériel » !...

S'il accepte de suivre J. R. jusqu'au bout d'une démonstration qui paraît d'ailleurs peu contestable, le lecteur risque d'être pris d'un sérieux doute à l'égard de la validité des comparaisons entre salaires de catégories socio-professionnelles différentes.

Mais il y a plus grave : si réellement la masse salariale est aussi minimisée dans les statistiques que les arguments de l'auteur le laissent entrevoir, une sorte de compensation ne tend-elle pas à s'établir avec les sous-estimations couramment, et à juste titre, signalées à propos des rémunérations non salariales ?

Et que valent dans cette hypothèse les déclarations de principe relatives à la justice ou à l'injustice dans la répartition du revenu national ?

On peut se demander si J. R. n'a pas posé indirectement le problème, sans oser toutefois prendre parti, lorsqu'il écrit : « Salariés et commerçants disputent à savoir qui paie le plus d'impôts sur les gains réels... Le salarié paie l'impôt sur son gain total, mais à un taux réduit ; le commerçant ne paie que sur une partie, mais à un taux élevé. Quel est le bénéficiaire ? Je n'aimerais guère être obligé d'arbitrer le débat ».

Jacques LECAILLON

LEDERMANN (SULLY) — *Alcool, alcoolisme, alcoolisation. Données scientifiques de caractère physiologique, économique et social.* — Paris, Presses universitaires, 1956. In-8°, 315 p. (Institut national d'Études démographiques. Travaux et documents. Cahier n° 29.) 800 fr.

Entre bien d'autres, un phénomène a conduit l'I.N.E.D. dès sa fondation à s'occuper du problème de l'alcoolisme : le caractère anormal de la surmortalité masculine en France. Cette anomalie, qui défiait les explications traditionnelles, devient compréhensible si l'on fait intervenir le facteur d'une consommation excessive de vin et d'alcool, précisément caractéristique des Français de sexe masculin. En effet, si l'on transforme toutes les boissons alcooliques ingérées en litres d'alcool pur, la consommation

française apparaît de loin supérieure à celle de tous les pays étrangers. Ainsi s'établit un lien direct entre la démographie et l'alcool : et ce sera sans doute l'un des services les plus éminents rendus par l'I.N.E.D. à la France (qui justifierait à lui seul les facilités accordées par les pouvoirs publics à cet admirable centre de recherches), que d'avoir poursuivi, notamment dans sa revue *Population*, l'exploration de cette liaison dans toutes les directions.

C'est dans ce cadre que se situent les travaux de M. Ledermann dont un premier ensemble est aujourd'hui offert au lecteur. L'une de leurs originalités est d'insister sur le stade de l'alcoolisation se situant entre l'absorption de l'alcool et l'alcoolisme proprement dit, dont les symptômes, pour être plus visibles, n'apparaissent qu'au bout d'un certain temps. L'élément important à cet égard est celui de l'intoxication alcoolique chronique sans ébriété : procédant par voie empirique, les spécialistes ont pu déterminer le seuil de consommation, assez vite atteint, au delà duquel s'affirme la toxicité de l'alcool.

L'ouvrage s'ouvre par un tableau général de la production et de la consommation de vin et d'alcool en France qui classe de façon systématique une importante quantité d'informations trop souvent présentées en ordre dispersé. Viennent ensuite plusieurs chapitres analysant et synthétisant les recherches médicales ayant trait aux conséquences biologiques de la consommation de l'alcool : on notera en particulier le chapitre v qui traite des essais de mesure du degré d'intoxication alcoolique d'une population. Enfin, M. Ledermann retrouve la réalité sociale en analysant, en trois chapitres d'un puissant intérêt, les effets de l'alcool sur les accidents de la circulation, les accidents du travail et la criminalité.

La discussion technique des thèses de l'auteur sortirait des limites de cette Revue et excéderait entièrement notre compétence. L'impression qui s'en dégage est celle d'un très vaste savoir exposé avec une grande sérénité et une parfaite objectivité. Sur bien des points, les travaux réalisés en France et à l'étranger ne sont pas parvenus à des conclusions définitives : plusieurs questions même demeurent encore au stade de l'hypothèse. Mais les éléments existants suffisent à attester l'intensité du fléau social que constitue l'alcoolisme (qui peut découler de l'absorption des liqueurs et apéritifs comme de celle du vin le plus courant).

Il serait réconfortant de penser qu'un tel livre ne devrait pas mettre longtemps à susciter des réflexes de défense contre une situation finalement catastrophique. Or, l'opinion publique, influencée par une tradition fâcheuse et trompée par une publicité habile, ne perçoit que très imparfaitement l'ampleur de ce fléau. Quant au Parlement, il s'est jusqu'à présent, sous des prétextes divers, refusé à engager la moindre lutte contre l'alcoolisme alors que de multiples remèdes efficaces sont à sa portée ; bien plus, il a tenté à plusieurs reprises d'encourager la consommation du vin (spécialement chez les militaires), ce qui a conduit le professeur L. Derobert à parler des causes « législatives » de l'alcoolisme. C'est que l'alcool

compte parmi les intérêts les plus puissants qui existent dans ce pays : nous connaissons assez mal la structure et les méthodes des groupes de pression qu'il engendre. Mais la réalité et l'efficacité de leur action ne sont pas en discussion. Il en résulte que la situation présente persiste et s'aggrave (spécialement dans les Territoires d'Outre-Mer où, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les importations d'alcool enregistrent une expansion considérable). Il serait vain de nier la part de responsabilité de l'opinion dans cette affaire, mais il serait aussi dangereux de ne pas reconnaître ou de minimiser celle du régime et des hommes politiques. Marquons d'ailleurs qu'une action résolue contre l'alcoolisme n'aurait probablement pas les conséquences électorales que redoutent tant de parlementaires : à beaucoup d'égards, la puissance des groupes d'intérêt n'est faite que de la peur qu'ils inspirent, une peur très supérieure à leurs facultés réelles.

Jean MEYNAUD

SAUVY (ALFRED) — *L'Opinion publique*. — Paris, Presses Universitaires, 1956. In-16, 128 p. (Coll. « Que sais-je ? »)

L'auteur a voulu porter à la connaissance du grand public plusieurs des conclusions que ses études antérieures (notamment : *Le Pouvoir et l'Opinion*, 1949) avaient déjà répandues dans des milieux spécialisés.

On retrouvera donc, dans ce petit livre, des idées qu'Alfred Sauvy a déjà exprimées ailleurs, sous une forme plus développée, celle par exemple du passé « rose » ou « béni », de l'abondance (pp. 48 et suiv., 57 et suiv.). Mais on y rencontrera aussi des formules nouvelles. Ainsi, la vérité, « forme principale du mensonge » (p. 103) et cette observation, si juste : « Il semble qu'en somme l'opinion ait vraiment besoin de pouvoir maudire quelque maléfice ... Une fois le démon en place, l'esprit est en paix » (p. 97). Les psychologues ne manqueront pas d'évoquer à ce sujet des phénomènes de cristallisation. Et les sociologues, de leur côté, s'intéresseront aux lois sélectives de l'opinion indiquées pp. 27 à 30.

Ainsi, A. S. demeure attentif aux manifestations de l'opinion : il ne se fait pourtant pas beaucoup d'illusion sur la créance que peuvent obtenir le savant, l'informateur désintéressé. Il nous semble même que ses réflexions désabusées des pp. 23 et 45-46 révèlent plus de pessimisme encore que ses ouvrages antérieurs.

Jean LHOMME

PRICE (HARRY BAYARD) — *The Marshall Plan and its Meaning*. — Ithaca, Cornell University Press, 1955. In-8°, 424 p.

Cet ouvrage apparaît moins comme un bilan économique que comme un essai pour comprendre le fonctionnement de l'administration du plan